

ont signe les Membres presentes.

Handwritten signatures of council members including D. & Bing, R. Bernard, Gabet, J. J. J., and Chauvez.

Du 14 Mai 1960, Convocation du Conseil Municipal a la mairie d'Orsay pour le lundi 15 Mai 1960, a l'effet d'y deliberer sur les questions portees a l'ordre du jour.



Reunion du 15 Mai 1960

Le seize Mai mil neuf cent soixante, vingt deux heures, le Conseil s'est reuni a la mairie d'Orsay lieu ordinaire de ses seances, sous la presidence de Monsieur Piron, Maire.

Etalent presents: M. M. Piron, Maire, Pave, Clement, Bissot, adjoint, Chevillon, Demard, Chauvez, Bland, Gabet, Gram, Buffet, Chingue, Rouh, Lucas, Jal, Poby, Watrin, Dupre; M. Brucet a donne procuration a M. Bernard - Excuses: M. M. Laurant, Bessens, Guard, Mme Betmont.

Le Conseil choisit comme secretaire M. Buffet - le P.V. de la precedente reunion est adopte.

Plan d'aménagement de la région parisienne et zone à urbaniser par priorité

M. le Maire depose sur le bureau de l'ordre du jour par la Direction des Services Departementaux du Ministere de la Construction, se rapportant au plan directeur intercommunal d'aménagement de la Région Parisienne.

Il rend compte d'autre part, de l'entrevue concernant la zone à urbaniser par priorité, qui a eu lieu il y a quelques semaines avec les representants de M. le Commissaire Diebolt, delégation composée de M. Bogaroy conseiller technique, M. Guadagni, Directeur des Services Departementaux de la Construction, M. Camelot, Architecte coordonnateur et ses 4 adjoints.

Le proces-verbal de la reunion établi par le Ministere de la construction sera adresse sous peu a M. le Maire.

- Après discussion, le Conseil Municipal est d'accord pour demander: - Que la composition du Conseil d'Administration de la S.A. d'Économie mixte soit prévue avant de commencer les travaux. - La suppression de la rocade de la Vallée de Chevreuse se demande par le Conseil Municipal.

Reçu le 19  
Répondu le 19



Reunion du 16 Mai 1960 -

- Que le cimetière intercommunal soit placé sur le plateau du nord et non sur le plateau sud.
- Que l'implacement de l'usine de traitement des ordures ménagères soit maintenu sur le dénivelé actuel de la Ville d'Orsay et non à l'ouest de la Z.U.P.
- que aucune délégation ne pourra être apportée au plan d'aménagement sans avis conforme du conseil.

Le Conseil municipal est décidé à n'encourager favorablement la création de la Z.U.P. que dans la mesure où l'Etat manifesterait son intérêt dans un délai plus ou moins rapproché, d'établir ses relations futures qui soient aptes non seulement à évacuer les habitants de cette zone, mais à assurer convenablement le transport actuel des habitants.

Il regrette en effet, de constater que M. le Maire a adressé 3 lettres le 10 mai au Ministre des Transports pour demander une subvention, afin de recevoir une délégation composée de M. le Préfet de la Seine et de 3 conseillers municipaux des circonscriptions intéressées par le desserte de la ligne de Bouaux (cantons Palaiseau, Longjumeau et Chézelon) et que ces lettres sont restées sans réponse ce qui marque, soit l'embarras, soit le désintérêt de l'Etat aux conditions de transport des habitants de notre commune.

Le Conseil municipal charge M. le Maire de prendre alors des contacts directs avec le Ministère, à défaut d'une délégation.

Attire l'attention des services des Ponts et Chaussées sur la nécessité de créer à proximité de la gare d'Orsay-Ville une zone de parking très importante pour les besoins de la zone à urbaniser par priorité.

M. Cissot seurt d'avis de solliciter la réaffectation de l'ancienne gare de Paris - Chartres par Gallardon, qui pourrait suivre le tracé du futur axe de la route du Sud-Ouest et desservir la Z.U.P. M. Cissot fait savoir que sa proposition risque de ne pas trouver d'écho en raison des projets des Ponts et Chaussées relatifs à l'autoroute Paris - Chartres et à la politique d'économie de la S.N.C.F.

M. Gabet déplore que le plan n'ait pas été soumis aux commissions Travaux et du Logement. Il lui est répondu que la réunion plénière du Conseil qui vient d'avoir lieu, toutes commissions réunies avait justement pour but aujourd'hui de coordonner plus fortement les avis sans perdre de vue l'objectif.

Lecture est donnée des notes de service de l'urbanisme sur la S.U.P.

Le Conseil accepte à l'unanimité la décision de la Commission Arbitrale précédente de louer aux ayants-droit Lafoucaud pour le terrain exproprié au bénéfice de la commune et se décomposant comme suit :

remplir 20%	47.500 NF
	9.500
<b>Total</b>	<b>57.000 NF</b>

L'emprunt contracté pour ces acquisitions est insuffisant. Le montant total de la commune de

de la commune de	323.500 NF
et l'emprunt est de	316.500 NF

Acquisition des terrains scolaires du Guichet -

Reçu le 1 Juin 1960  
 Répondu le 19



Il reste à pourvoir à une dépense de 6.000 NF - Le Conseil décide de solliciter l'autorisation de faire un virement de crédit sur le poste prévu au budget supplémentaire de 1959 à reporter en 1960, pour l'imprimé et subventions pour mobilier scolaire, qui présente un reliquat de 20.016 NF.

Gare Orsay - Ville - Passage souterrain -

Reçu le \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_  
Repondu le \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_

M. le Maire présente le projet établi par la S.N.C.F. pour l'aménagement d'un passage souterrain à la Gare d'Orsay et un accès direct à la gare par le côté pair. La participation de la Commune dans ces travaux serait de 143.750 NF environ.

Le Conseil est d'accord pour la construction du passage souterrain, mais étant donné que l'accès sur le côté pair n'intéresse que la Faculté des Sciences, est d'avis que la participation soit demandée au voisin intéressé.

Dans le cas contraire, la Commune ne demande qu'un passage souterrain entre les deux quais, passage qui ne conduit à aucun centre actif de la Commune, mais reste dans l'impasse de la S.N.C.F.

M. le Maire expose qu'après le vœu exprimé par le Conseil municipal en ce qui concerne les audiences du Tribunal d'Instance, il a pris l'initiative de demander un rendez-vous à M. le Président de la Cour d'Appel de Paris, pour lui exposer la situation. Il s'est rendu à cette entrevue avec M. Bizet, Maire de Palaiseau. C'est ainsi que satisfaction a été obtenue.

Le Conseil vote à l'unanimité la redevance annuelle de la Commune d'Orsay, d'après le nombre d'habitants, se montant à 345,10 NF à prendre sur les dépenses imprévues.

Audiences foraines -

Reçu le \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_  
Repondu le \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_

Adjudications des fournitures scolaires et du fuel oil - Travaux rue François Leroux -

Le Conseil décide que les adjudications des fournitures scolaires et du fuel oil auront lieu le 14 juin au lieu du 18, date provisoirement fixée.

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec l'entreprise Brangeon, pour l'aménagement d'une partie de la rue François Leroux comprise entre la rue Vaubien et la rue de Verdun, se montant à 30.000 NF.

Crédit à prendre sur l'imprimé de 100.000 NF pour travaux de voirie.

Il est décidé de demander d'urgence le devis promis pour la réfection de la rue de Courtabouef.

M. Clement demande au M. le Maire la question de l'aménagement du stade. M. le Maire a écrit tout récemment à M. l'Inspecteur à la jeunesse et aux Sports pour lui demander d'intervenir afin que la Commune obtienne la subvention de démarrage promise depuis longtemps pour l'aménagement d'une partie du stade.

Le Conseil décide de modifier les tarifs des places pour la fête du 25 juin et de les porter à :

Places réservées	5 NF
Places debout	3 NF
enfants et militaires	1 NF

M. le Maire expose les difficultés rencontrées pour trouver en location ou en prêt, un plateau d'évolution pour la fête du 25 juin.

Le Conseil décide par 10 voix contre 7 de continuer les recherches mais si elles

Fête du 25 juin -

Reçu le 23 Mai 1960  
Repondu le \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_

Plateau d'évolution

Reçu le 11 - 6 1960  
Repondu le \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_



Affaires en cours -

n'aboutissaient pas en temps utile, de faire construire ce plateau par cre.  
menusier de la Commune, suivant devis se montant à 5.750 NF.  
Autorise cre de creance à traiter de gré à gré suivant les conditions -  
Credit à prendre à l'entretien ses bâtiments communaux de 1960.  
Ce plateau est susceptible de servir à d'autres manifestations.  
M. de creance informe M. Gabet, en réponse à sa demande, que la question  
de changement d'affectation du legs Blanche pour la crèche, a été soumise à la  
probation préfectorale.

Et M. Fiel que la Commission Arbitrale est convoquée pour le 17  
afin d'examiner les demandes des propriétaires expropriés pour l'agrandissement  
de la Place Guaydier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h. 30

*[Handwritten signatures and initials]*  
M. Gabet  
M. Bernard  
M. Fiel  
M. Lucas  
M. Poisy  
M. Wattier  
M. Bessens  
M. Dupuis  
M. Roux  
M. Lemaire  
M. P. L. G. J.

Le 18 Juin 1960.

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Orsay, pour  
le 27 Juin 1960, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à  
l'ordre du jour.



*[Handwritten signature]*  
Le Maire

Réunion du 27 Juin 1960.

Le vingt sept juin mil neuf cent soixante, vingt et une heures  
le Conseil s'est réuni à la Mairie d'Orsay lieu ordinaire de ses  
sous la présidence de Monsieur Pinon, Maire.

Étaient présents: M. M. Pinon, Maire, Favre, Clément, Parquet,  
adjoints, Chedevon, Bernard, Palard, Gabet, Bizane, Gravid, Buffet, Lemaire,  
Roux, Lucas, Lal, Poisy, Wattier, Mme Belmont, - M. M. Lamuel et  
voix ont donné procuration à M. Pinon. Excusés M. M. Bessens et Dupuis.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Buffet, le procès verbal de  
précédente réunion est adopté après observation de M. Bizane, admise.



Council, en ce sens que la phrase concernant le vote relatif au plateau d'évolution sera modifiée ainsi: Le Conseil décide de continuer les recherches pour trouver un plateau en location, mais si elles n'aboutissent pas, par 10 voix contre 4 de faire construire ce plateau.

M. Hubert, architecte communal a été invité à la séance pour exposer les projets de constructions scolaires du Guichet et de la salle d'Education Physique de Candérou.

Salle d'Education physique de Candérou

M. Le Maire présente à l'Assemblée le projet de la salle d'Education physique, type A2, établi par M. Chassignan et Ticquet, architectes diplômés de l'Ecole spéciale d'architecture. Les caractéristiques en sont les suivantes: salle réglementaire de 20m x 11,5 annexes réglementaires: dépôt matériel, chaufferie, vestiaires, douches, bureau du moniteur, réparties à deux niveaux. Solution agréée par la Direction de l'Equipement et des Sports ayant pour objet de diminuer le prix de revient des annexes. La Commission scolaire a estimé que pour sauvegarder l'avenir et permettre de construire une extension de 10 classes, il serait bon de placer cette salle d'Education physique derrière le groupe actuel. Le Conseil est d'accord sur cet emplacement.

Coût théorique du projet et subvention

A - Dépense subventionnable salle seule. Le Coût théorique correspondant à la dépense subventionnable actuelle ne comprend pas les annexes de vestiaires douches. Il est estimé en C. A. D. 28,00:-

a) salle d' E. P. 10 millions en 18,50, soit en C. A. D. 28,00	-----	151.300 NF
plus adaptation théorique au terrain limitée à 10%	-----	15.130 NF
soit pour la salle et la chaufferie	-----	166.430 NF
honoraires à 4%	-----	6.650 NF
	-----	<u>173.080 NF</u>

b) - plateau d'évolution: 1 plateau à 1.500.000 compris agrès

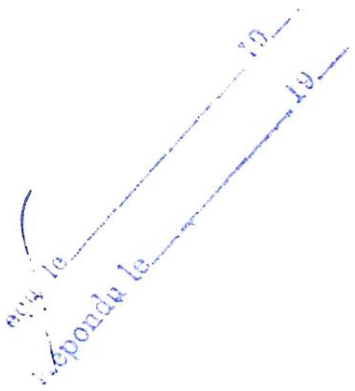
reindexé 28,00	-----	22.690 NF
adaptation 10%	-----	2.260
	-----	<u>24.950</u>
honoraires	-----	998
	-----	<u>25.948</u>
au total	-----	<u>199.028 NF</u>

Dépense subventionnable: salle seule et plateau, non compris travaux exceptionnels éventuels de fondations subventionnables, spécialement:

B - Réalisation de la salle avec ses annexes, 15 millions

en 18,50 reindexé 28,00	-----	196.690 NF
adaptation théorique	-----	19.660
	-----	<u>216.350</u>
honoraires à 4%	-----	8.650
	-----	<u>225.000</u>
plateau d'évolution comme ci-dessus	-----	<u>25.948</u>

Total, dépense théorique annexes comprises, non compris,





Reunion du 27 juin 1960

fondations spéciales éventuelles ----- 250.948 NF  
Différence entre solution A et solution B ----- 51.920 NF

16. Le Maire expose également :

a) que le projet présenté comportant la salle type A2 fera l'objet d'un appel d'offres sur liste d'entreprises fournie par la Direction Générale de l'équipement. La consultation étant relative à un certain nombre de salles du même type afin de tenir de meilleures conditions financières, les conditions de l'appel d'offres étant déterminées par la réglementation en vigueur et l'ouverture des plis ayant lieu à la séance en présence de la commission des travaux.

3° Désignation des architectes - missions -

16. Le Maire propose d'intimer la désignation de M. et M<sup>me</sup> Chomesson et Ticoeur architectes diplômés de l'École spéciale d'architecture, co-auteurs du projet dont M. Polanchot, architecte conseil au Ministère de l'Éducation Nationale assurera la coordination pour les opérations administratives et de financement et de M. et M<sup>me</sup> Lesage et Hubert, architectes d'opération du groupe scolaire qui sera construite La Salle d'Éducation physique.

La répartition des missions et honoraires entre les architectes fera l'objet d'une convention entre la Commune et eux-ci.

4° Financement -

Compte tenu de la subvention allouée par l'État, à laquelle pourra s'ajouter éventuellement une subvention complémentaire pour fondations spéciales et une subvention du département (arrêté du 16/5/1960) la part communale résultant de l'appel d'offres sera financée par un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Une délibération ultérieure après appel d'offres sera relative tant à la validation du dossier d'exécution qu'à son financement.

Après l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal a adopté le projet présenté par M. et M<sup>me</sup> Chomesson et Ticoeur, ainsi que les dispositions relatives à l'appel d'offres, au financement des travaux et à la désignation des architectes.

Cependant, le Conseil est d'avis de signaler à M. Polanchot qu'il existe dans la région une entreprise qui a l'habitude de travailler pour la Commune et qui possède un matériel spécialisé pour l'aménagement des plateaux, ce qui pourrait être plus avantageux pour la Commune.

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 16 octobre 1959, le Conseil municipal a décidé la construction d'un groupe scolaire au lieu dit "Le Bourgeois" réaliser dans le cadre technique administratif et financier des commandes groupées secteur Versailles-Sud et Sud-Ouest dont M. René Blanchot est l'architecte coordinateur. L'ancien projet réglementaire de ce groupe a été approuvé par le Conseil municipal suivant la susdite délibération, M. et M<sup>me</sup> Lesage et Hubert ont été désignés comme architectes d'opération devant collaborer avec l'architecte coordinateur à l'exécution du groupe scolaire projeté.

Constructions Scolaires  
du Guichet -

Reçu le 19  
Repondu le 19



Depuis la précédente et susdite délibération, le projet d'exécution a été élaboré sur les bases définies par l'avant-projet antérieurement approuvé. La mise en considération de son financement est intervenue récemment d'après les modalités ci-après exposées.

Il y a lieu d'examiner le projet d'exécution aux points de vue administratif, technique et financier en fonction des décisions prises par la Direction Générale de l'Équipement scolaire et d'après les renseignements fournis par l'Architecte coordonnateur.

1° Financement général - marche à conclure pour l'exécution des travaux -

Le projet sera subventionné aux taux légaux, l'arrêté de subvention prenant en compte la totalité du programme d'exécution. Le paiement de la subvention d'État sera reparti sur les exercices 1960-61, entraînant corrélativement l'exécution des travaux et leur financement en deux phases d'exécution suivant les prévisions financières ci-après exposées.

Marché à conclure - Il est proposé à votre assemblée de conclure en vue de la rapidité et de l'efficacité des opérations un marché de gré à gré par entente directe avec le groupement d'entreprises réalisateur des précédentes commandes groupées du Secteur Nord de S et C. dont l'entreprise pilote et de gros oeuvre, mandataire des entreprises sous-traitantes de corps d'état, est la Société Auxiliaire d'Entreprises électriques et de travaux publics (S.A.E.E.T.P.) dont le siège social est à Paris, 32 avenue de New-York.

Étant entendu que les bases du marché:

- a) se déroulent de l'attribution publique antérieure et initiale déterminant les conditions de prix pour les travaux hors forfait au mètre.
- b) qu'il est imposé par la Direction de l'Équipement scolaire un rabais de 6% sur le coût théorique des bâtiments et logements scolaires assimilés en diminution aux travaux à forfait.
- c) que les hausses légales intervenues depuis la dernière indexation des coûts théoriques jusqu'à la remise des offres du groupement, sont à la charge du groupement ainsi que les prestations supplémentaires d'aménagements divers imposés par l'architecte coordonnateur.

Prévisions financières d'exécution - subventions - emprunt.

Compte tenu des devis estimatifs et descriptifs des Architectes et de la S.A.E.E.T.P., des plans d'exécution et de tous documents annexes du projet les prévisions financières élaborées par l'architecte coordonnateur se résument comme suit:

A - Montant du marché - suivant projet d'exécution - rabais imposé par la Direction des Constructions scolaires sur les coûts théoriques des bâtiments et les travaux hors forfait.

1° - bâtiment des classes primaires avec toutes annexes -		
antenne scolaire et dépôt - pavillon de logements, tous corps		
d'état, travaux à forfait, montant compris rabais de 6% sur		
le coût théorique - - - - -		895.620 NF
2° - travaux exceptionnels de fondations, terrassements -		
travaux hors forfait, devis architecte - - - - -		68.611,37
rabais 6% - - - - -		41.116,64
		<u>64.194,60</u>
		64.194,60



Reunion du 27 juin 1960

3° - travaux d'adaptation - au terrain hors forfait,

	204.751,54
devis architecte - - - - -	12.285,00
rabais de 6% - - - - -	132.466,54
	192.466,54
Total Travaux categories 1, 2, 3, subventionnés - - - - -	1.157.581,14
honoraires à 5 et 11% - - - - -	47.103,24
	1.199.684,38

Travaux non subventionnés

2° travaux complémentaires de perfectionnement -  
évaluation - équipement au mazout, chaufferie, chauffage,  
central, réfectoire, fondation pieux et sol, valées à - - - - - 37.610,00

Évaluation des travaux pour marché non compris à l'éducation  
physique (laquelle aura traitée en 2ème phase 1961, année de son  
financement) - - - - - 1.237.324,38

Dépense affectée à la première  
phase des travaux -

1° Ecole primaire et ses annexes (chaque à forfait -  
compris rabais) - - - - - 621.494,00

2° Travaux exceptionnels (compris au total) - - - - - 64.494,60

3° Travaux d'adaptation au terrain (quantum affecté  
à la première phase) - - - - - 128.500,00

ensemble - - - - - 814.488,60

honoraires à 5 et 11% - - - - - 33.579,50

ensemble - - - - - 848.068,10

4° Travaux de perfectionnement affectés à une  
tranche (sans chauffage ni réfectoire) - - - - - 37.500,00

Total estimé pour travaux 1ère phase - - - - - 880.568,10

arrondi à 880.570,00

Subventions pour première phase

sur bâtiments réalisés et leur adaptation à 10% théorique honoraires  
744.250,00 à 25% - - - - - 605.157,60

sur travaux de dérogation - - - - - 65.145,00 à 25% - - - - - 55.372,00

Total subvention 1ère phase - - - - - 660.529,60

Part communale et emprunt  
pour la première phase -

Estimation travaux et honoraires, 1ère phase - - - - - 880.570,00

Subvention imputée à l'Etat - - - - - 660.529,60

Emprunt à contracter - - - - - 220.040,00

part communale réglée - - - - - 220.040,00

subvention départementale - - - - - 66.053,00

soit en fait - - - - - 153.987,00

Ces prévisions relatives aux dépenses de construction, aménagements du groupe scolaire ne comprennent pas : le mobilier scolaire - l'installation de la cantine scolaire - l'acquisition du terrain scolaire.

Le Conseil, après avoir délibéré sur l'exposé ci-dessus, donne à ce de toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées et décide :

1° - d'approuver le projet d'exécution qui vient d'être soumis ainsi que les plans



de dépenses ci-dessous énoncées.

2° - d'autoriser la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune d'Ennay et la S.A.E.E.T.P. ainsi que la régularisation par convention du partage des missions et honoraires entre les architectes.

3° - de décider que la dépense de construction et d'équipement du groupe scolaire sus-citée :  
a) à l'aide d'une subvention de l'Etat et du Département s'étendant à la partie subventionnable des travaux et à l'acquisition du terrain; b) par imputation sur les fonds provenant de l'allocation scolaire affectée à l'année 1961 - c) pour la différence à l'aide d'un emprunt pour lequel priorité est demandée à la Commission de l'Éducation Nationale.

4° - de prendre l'engagement, conformément à l'article 93 de la loi des finances du 31/7/1960, d'inscrire au budget de la commune pendant une période de trente ans au nombre des dépenses obligatoires un crédit pour l'entretien des immeubles à construire égal à 1% du montant de la dépense subventionnable retenue, la partie du crédit non utilisée en fin d'exercice étant reportée et ajoutée au crédit prévu pour l'année suivante.

M. le Maire donne lecture de la lettre de la S.A.E.E.T.P. en date du 24/6/66, laquelle prend l'engagement de ne pas réclamer de paiement des travaux avant la signature du croquis qui suivra la parution des arrêtés de subvention.

Le Conseil après avoir entendu lecture de la lettre de M. Carqueville, Inspecteur départemental de la jeunesse et des sports relative au Gymnase du centre qui comprendra une salle normale correspondant à 3 salles de type A, soit 46 m x 22, financé par l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré, et qui doit comprendre l'aire des jeux et de 1<sup>re</sup> éducation physique, un dépôt de matériel de 20 à 25 m<sup>2</sup> et un petit local pour la chaufferie. C'est sur cet ensemble qui est subventionnable par le 1<sup>er</sup> degré.

De l'importance grandissante de la Commune, des tribunes devraient être prévues, ce qui nécessiteraient une superficie de 45 m x 25 m. Ces tribunes ne sont pas subventionnées.

Coût de l'opération avec les tribunes, environ	850 000 NF.
Subvention du premier degré	500,000 NF
Subvention de l'équipement sportif (la différence entre	700 000 NF environ
(coût de l'opération - extension, sans les tribunes et 500 000 NF, à 50%.	
Participation de la commune (a) la différence entre la subvention du 1 <sup>er</sup> degré -	
b) 150.000 NF de tribunes et annexes - c) et 50% sur 200.000 NF.	

En vertu de la circulaire n° 79 du 16 mai 1960, les vestiaires douches pourront vraisemblablement faire l'objet, en ce qui les concerne, d'une subvention de 50%.

Enfin la Commune peut normalement escompter sur la partie équipement sportif, une subvention départementale dont les taux de 9%, 12,5%, 17,5% varient en fonction du centime démographique.

Le Conseil adopte le projet ci-dessus et charge M. Bourge et Hubert architectes communaux de dresser l'avant-projet.

M. Lucas demande d'envisager la possibilité d'obtenir la même subvention de 50% sur les vestiaires-douches de la salle E.P. de Gondétau.

Gymnase du centre

Reçu le 19  
Répondu le 19



Reunion du 27 juin 1960

Marché Prortuzzo -

M. le Maire autorise M. le Maire à passer un marché avec l'entreprise Prortuzzo pour le montant de 25.000 NF pour la construction d'un mur de clôture, en bordure de l'avenue Saint-Laurent sur la propriété communale. Ce crédit étant prévu au budget supplémentaire de 1959 (complément urbain des rues) et n'ayant pas été utilisé. Il sera reconduit en 1960.

M. le Maire est d'avis de continuer cette clôture par le mur de soutènement de la partie Ouest et demande à M. Hubert d'établir un devis de la dépense et de prévoir le crédit au budget de 1960.

Le Conseil n'est pas d'avis de faire aménager un portillon supplémentaire à celui déjà prévu, afin de conserver le contrôle des entrées et des sorties au port public.

Il est décidé de faire passer une prise d'eau au bâtiment des pompes pour le nettoyage des camionnets.

Le Conseil délibère, prend acte de la décision prise par l'assemblée générale du Syndicat intercommunal au cours de sa séance du 26/11/60, en ce qui concerne l'alignement du syndicat sur le montant maximum de travaux agréés par le Ministère de l'Intérieur et du Département, soit 1.200.000 NF (pour construction du collecteur). S'engage à participer dans les dépenses restant à la charge du Syndicat, soit 120.000 NF.

à concurrence de ..... 35.040 NF.

Décide de verser chaque année dans la caisse du syndicat, la part d'annuité fixée à 1453,16 NF pour assurer l'amortissement de l'emprunt à contracter par le syndicat au taux d'intérêt de 5,50% remboursable en 30 ans. Cote à cet effet pour une durée de 30 ans, à partir de 1961, la quote-part des centimes correspondant à l'annuité dudit emprunt.

Suppression de l'opération de projet d'aménagement -

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. le Préfet, du 24/6/60 donnant son accord sur la suppression de la liaison routière prévue par une voie de 8 m de largeur entre la rue de Chateaufort et le chemin rural n° 24 du Guichet à Logère, mais indiquant que au plan directeur d'urbanisme n° 17, le carrefour de la rue des Gâtines et de la rue de Chateaufort doit être le point de passage d'une liaison intercommunale prévue entre le centre de Gif-sur-Yvette et Palaiseau. M. le Maire rappelle que le Conseil municipal n'était pas d'accord sur l'aménagement de cette rocade.

Le Conseil vote une subvention de 50 NF, en faveur de l'année mondiale des réfugiés, payable au comité local d'Orsay.

Le Conseil fixe à 50 m en amont de la passerelle de la rue Bossuet, l'emplacement de l'atelier de distillation -

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme la Directrice de l'École maternelle de Condéroux remerciant le Conseil de son accord pour la pose des persiennes de son appartement et faisant part de la satisfaction de l'Inspectrice des écoles maternelles sur les réalisations de Condéroux.

Le Conseil décide l'achat d'une machine pour tondre le gazon.

M. le Maire donne lecture de la lettre de remerciements de l'Exp. Belinat. Ste Suzanne

Remerciements -

Reçu le \_\_\_\_\_ 19\_\_  
Repondu le \_\_\_\_\_ 19\_\_

Entretien des batiments -

Rivière d'Yvette -

Année mondiale du réfugié -

Reçu le 6. 7 1960

Atelier de distillation -

Reçu le \_\_\_\_\_ 19\_\_

Repondu le \_\_\_\_\_ 19\_\_

École maternelle de Condéroux -



Indemnité à M. Brunet  
le 26.8.60 19

Repondu le 19

Recu le 22 Nov 1960

Repondu le 19

Enquête commodo et incommodo

Recu le 19

Repondu le 19

S.C.I. Parc d'Orsay

Recu le 19

Repondu le 19

Assainissement

Recu le 26.8 1960

Repondu le 19

Questions diverses

la subvention accordée au centre médico-social.

Le Conseil décide le renouvellement en 1960 de l'indemnité de 75NF accordée à M. Brunet conducteur des travaux des Ponts et Chaussées pour services rendus à la Commune.

M. Briquet rend compte de l'étude dont il avait été chargé en ce qui concerne la demande de rectification du coefficient servant de base au calcul du prix de l'eau et expose que la formule proposée par la S.C.I. Lyonnaise est conforme à l'arrêté préfectoral du 18 juin 1959. En conséquence, le Conseil autorise M. le Maire à signer le septième avenant à la Convention de régie du 5 août 1931.

M. le Maire expose qu'une enquête de commodo et incommodo a eu lieu dans la commune, en ce qui concerne une demande de la Compagnie industrielle des combustibles atomiques frittés, domiciliée à Corbeville à Orsay, en vue d'établir un établissement traitant de produits nucléaires.

Le Conseil après avoir pris connaissance du dossier, approuve les termes de la lettre de M. Boire, propriétaire voisin, jointe au dossier et donne un avis défavorable considérant qu'il n'a déjà pas été appelé à donner son avis sur l'installation des laboratoires et qu'il n'y a pas lieu de créer dans la Commune des établissements dangereux, employant des produits chimiques et radioactifs.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Ingénieur des T.P.E. concernant les travaux d'égouts de la S.C.I. du Parc d'Orsay, qui a commencé la construction de 125 logements, 34 avenue Saint Laurent.

Le Conseil est d'accord pour demander à M. Batisse d'établir le projet en se référant au plan d'assainissement communal accepté par le Conseil municipal.

M. le Maire rend compte qu'une subvention de 20% a été allouée à la Commune par le Ministère de l'Intérieur, pour un programme de travaux d'assainissement de 90.000NF, comprenant l'égout eaux usées de la R.N. 445 de l'avenue St-Jean-de-Poauvergand vers l'Yvette et celui de la R.N. 188 en face de la Closerie Luce.

Le Conseil décide de contracter un emprunt de 72.000NF à la Caisse des Dépôts et consignations pour couvrir le reste de la dépense, aux conditions de cet établissement. Les travaux seront mis en adjudication.

Mme Bétmont demande qu'une signalisation soit établie au carrefour de la rue de la Lumanche et de l'avenue de Poires, où il n'y a pas de visibilité.

- elle demande également s'il ne serait pas possible de changer de service l'employée de la crèche, qui manque son service, atteinte par une maladie contagieuse contractée probablement dans ce service. Elle a été remplacée par une femme de service de l'École maternelle, laquelle a subi un examen médical de la sécurité sociale.

- elle signale que les locaux de la crèche sont de plus en plus restreints, et qu'il y aurait lieu de faire avancer le projet de transformation du logis Pélouin.

M. Clément demande s'il ne pourrait pas être remédié à l'état marseillais du rû de Corbeville dans sa partie à découvert au niveau de la rue Pélouin attendant les travaux de déviation de la R.N. 445, dont les Ponts et Chaussées viennent de déterminer



l'implémentation d'une manière précise. La Commission des travaux examinera avec ses services dans quelle mesure un travail pourrait être effectué.

M. Cusirot demande où en sont les travaux de la rue de Boutaboey et s'inquiète des dispositions prises pour la rentrée scolaire à l'école de jeunes filles, etc. Le Maire lui rend compte que M. l'Inspecteur Turmaine et M. S. Dabie ont visité l'annexe maternelle et ont reconnu que les locaux ne permettraient pas d'y installer des classes provisoires. En attendant la réalisation des projets de voiries, les classes en bois sont remises en état et le chauffage rétabli.

La S.A.E.E.T.P. sera sollicitée pour installer un préau provisoire.

- En ce qui concerne l'Aide à domicile aux vieillards, M. le Maire informe M. Cusirot qu'une circulaire préfectorale sur cette question est parvenue et sera étudiée par le bureau d'aide sociale.

- M. C. veut demander qu'il soit interdit aux entreprises de vidange, de déverser les résidus sur la décharge publique. La situation créée par cet état de chose devient intolérable, le chemin de la Gouttière étant transformé en cloaque malsain.

M. le Maire lui répond qu'il s'est occupé de la question dès avant ce jour. Il sera signifié aux entreprises de cesser cette pratique.

M. Paul demande où en est la question du 'Carreau' de Boutaboey. Il lui est répondu que les formalités d'expropriation des terrains se poursuivent, en raison des demandes reconventionnelles des propriétaires.

Il signale le mauvais état de la clôture du lac.

M. Lucas demande la suite donnée au projet d'amélioration de l'éclairage public. Un rendez-vous sera demandé à M. le Directeur de l'E.D.F., car ces travaux doivent être faits en corrélation avec ceux de l'E.D.F.

Ordures ménagères -

Pour répondre à une question de M. Gabet, M. le Maire expose que le projet de décharge contrôlée d'ordures ménagères à la Polie Bressin ne rencontre plus d'objection de la part de la Commune de St-Jean de Beaujeu, en raison des mesures de protection qui seront prises à sa demande. Il est donc sur le point d'aboutir et la collecte pourrait commencer au mois d'octobre par l'entreprise contractée.

L'usine de traitement sera vraisemblablement construite à proximité de Boutaboey après accord de la Commune de St-Elyust.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 15.

Handwritten signatures of the meeting participants, including names like 'Gabet', 'P. Bligny', 'Bernard', 'Paul', 'B. Briquet', and others.



Du 2 Septembre 1960,

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Orsay, pour le Vendredi 9 Septembre 1960, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire




## Réunion du 9 Septembre 1960

Le neuf septembre mil neuf cent soixante, vingt et une heures, le Conseil s'est réuni à la Mairie d'Orsay lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pinon, Maire.

Étaient présents : M. M. Pinon, Maire, Paire, Elmint, Guisot, Briquet, adjoints, Lauriat, Chevenon, Demard, Gabet, Ziane, Bouffet, Ehringa, Brauh, Lucas, Pal, Poiry, Wattier. M<sup>me</sup> Bjetmont a donné procuration à M. Briquet.

Absents excusés : M. M. Chauvez, Polaud, Cessens, Girard, Dupue.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté. Le Conseil ayant accepté la demande de M. Briquet que la première phrase de la délibération concernant le prix de l'eau soit modifiée ainsi : "... et expose que la formule proposée est conforme aux récentes directives gouvernementales et notamment à l'ordonnance n° 59-246 du 4 février 1959. Par ailleurs, le prix de base retenu est celui de l'arrêté préfectoral du 18 juin 1959".

M. le Maire expose que la S<sup>te</sup> des Pétroles de Valence, dont les représentants ont été entendus en séance plénière, a sollicité un permis de construire au lieu-dit "Le Petit Boctay" pour l'installation d'un laboratoire destiné à permettre l'analyse d'échantillons de terrain provenant soit d'Afrique du Nord, soit du Séguiat. Cette activité n'est pas classée dans les établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

Les représentants de la Société ont donné l'assurance verbale que les bâtiments seraient esthétiques, qu'il n'y aurait pas d'extension des laboratoires dans l'Avenir, mais qu'il n'était pas exclu que des logements pour le personnel soient édifiés par la suite.

Ils sont d'accord pour participer à l'établissement d'une canalisation d'eau dans ce quartier pour desservir les particuliers et les laboratoires, sous forme d'offre de concours.

M. Briquet demande si le principe même de l'installation d'un laboratoire des Pétroles de Valence au lieu indiqué doit être admis. Il fait observer que plusieurs membres du Conseil ont reconnu que l'installation de ce Laboratoire et partant des réseaux Eau-Électricité-Égouts nécessaires à sa servitude conduira tôt ou tard à l'amélioration de la zone environnante.

Société des pétroles de  
Valence -



Réunion du 9 Sept. 1960

Or, cette zone est en dehors de celles retenues par le plan d'urbanisme examiné et approuvé par le Conseil avant les vacances, plan qui prévoyait en principe les extensions des 150 m<sup>2</sup> à venir.

Ainsi, en acceptant l'installation du laboratoire des Titroles de Valenciennes, le Conseil appelle dès maintenant une révision du plan et des principes d'urbanisme non retenue voici quelques semaines.

En conséquence, M. Bruquet demande que chacun prenne position dans l'affaire en toute connaissance de cause. Il fait connaître son opposition personnelle et celle de Mme Bétmont à l'installation du Laboratoire des Titroles de Valenciennes.

M. Bisrot s'oppose également au permis de construire pour les raisons énoncées par M. Bruquet.

Le Conseil, après avoir examiné les plans des constructions et en avoir délibéré, décide par 14 voix contre 4 :

De donner un avis favorable à cette demande de permis de construire, à condition que la Société prenne l'engagement écrit :

- d'édifier des bâtiments esthétiques.
- de verser une participation de 25 000 NF pour l'adduction d'eau, dès la pose de la première pierre.
- d'établir une clôture qui soit en rapport avec le cadre rural actuel du terrain de la Ste et si possible de conserver les arbres fruitiers existant en bordure de la RN 445.
- de ne pas construire d'autres bâtiments, sans l'accord du Conseil municipal, ni de changer la destination de ceux autorisés.
- que le raccordement avec la RN 445 soit fait de façon à permettre l'éventuel de cars pour le transport du personnel.
- de s'engager à verser une participation de 15% sous forme d'offres concourant suivant le projet d'extension d'égouts qui sera établi par M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées pour rejoindre l'égout existant à la hauteur de la rue François Leroux.

En ce qui concerne l'observation de M. Bruquet, la majorité de l'Assemblée serait d'avis de demander la modification de la destination de cette zone afin de pouvoir y construire des pavillons et non des collectifs.

Le Conseil demande à M. le Maire de bien vouloir rappeler à M. l'Inspecteur d'Académie la demande d'inscription de la Commune en vue de l'extension du programme scolaire entre-filles et garçons.

M. le Maire expose que les soumissions pour la construction de la Salle d'Éducation Physique de Condébaux ont été ouvertes les 2 septembre et que la S.A.E.E.T.P. a fait les meilleures conditions. Il a demandé à M. P. Bultet, architecte communal, de venir présenter le projet au Conseil municipal et d'insister sur l'implantation des bâtiments qui était prévue primitivement au Sud du terrain, en face de l'École de garçons.

Un programme d'extension des bâtiments scolaires a amené les auteurs de

### Programme Scolaire -

### Salle d'éducation physique de Condébaux -



projet à envisager un autre emplacement derrière le groupe scolaire, à une distance raisonnable de la route, le plus près possible des écoles.

Cet emplacement aurait l'avantage de permettre l'accès des écoliers, soit du côté filles, soit du côté garçons et des sociétés sportives par la rue de Conthéij.

Cette implantation va occasionner des travaux d'adaptation qu'il conviendrait de chiffrer dès maintenant, mais les bâtiments seront plus près de l'égout pour l'évacuation des eaux.

Le Conseil après discussion, accepte à l'unanimité l'implantation proposée par l'architecte et est d'avis qu'il y a lieu de ne pas retenir la formule de variante qui aurait pour conséquence d'amorceler l'utilisation des bâtiments.

Le Conseil est également d'avis d'utiliser des matériaux qui permettent d'avoir un ensemble homogène avec les constructions existantes. La couverture en fibrociment devra être teintée en vert.

Le Conseil est d'avis d'autoriser M. le Maire à faire faire les travaux exceptionnels des écoles du Guichet, sans une nouvelle délibération du Conseil Municipal, si ces travaux rentrent dans le cadre de l'estimation faite par la S.A.E.E.T.P.

M. Chevenon a établi l'estimation des besoins en mobilier scolaire pour l'école du Guichet dont le montant total est de 45.240 NF, prix de revient moyen d'une salle : 3.770 NF.

Le Conseil décide de solliciter une subvention de l'Etat et s'engage à voter les ressources nécessaires pour faire face à l'excédent de dépense.

M. le Maire fait part à l'Assemblée que suivant arrêté de M. le Ministre de l'Éducation Nationale du 26/7/60, il a été alloué à la Commune une subvention de 140.000 NF, soit 50% d'une dépense subventionnable de 280.000 NF pour l'aménagement du stade municipal.

Il a demandé à M. Dulige de venir exposer au Conseil Municipal les travaux qu'il y aurait lieu de faire pour cette tranche de travaux.

### Correspondances - Remerciements -

M. le Maire donne lecture des lettres de remerciements : 1<sup>o</sup> de Mme Eve Lambert pour l'allocation à une veuve de sapeur pompier - 2<sup>o</sup> de M. Collorge pour la subvention allouée à l'occasion de la Journée Mondiale du Réfugié.

### Route Nationale 188 -

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet du 11/7/60 informant le Conseil que M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées s'efforcera, dès qu'il pourra disposer des crédits nécessaires, d'améliorer l'état de la chaussée de la R.N. 188 dans la traversée de votre Commune.

### Chemin Rural n° 26 -

Le Conseil décide de charger M. Chomas, géomètre de la Commune, de dresser le plan d'élargissement et d'alignement du chemin rural n° 26 de la passerelle en bordure des bâtiments de la Présidence d'Orsay, avec une largeur de 5 mètres.

### Échange de terrain avec la Présidence d'Orsay -

Le Conseil autorise M. le Maire à faire dresser par Maître Timon, notaire à Orsay, l'acte d'échange de terrain du chemin rural n° 24 ainsi que celui du chemin rural n° 38, entre la Commune et la Présidence d'Orsay, et délègue M. Faivre, adjoint pour le signer. Cet échange a lieu à titre gratuit.

M. le Maire est chargé de mettre la société en demeure de verser dans un délai d'un mois la somme qu'elle reçoit sur l'offre de concours.

### Association Familiale -

L'association familiale d'Orsay sollicite l'autorisation de disposer de la salle des communs du jardin public, pour créer un cours de cuisine. Le Conseil est d'avis que



Réunion du 9 Sept. 1960

cette demande soit examinée sous le gestionnaire de la cantine, cette salle servant aux repas des enfants de l'École maternelle. En tout cas, l'association devrait rembourser l'eau, le gaz et l'électricité et assurer le nettoyage des locaux.

Aide familiale -

M. Blanchard fait connaître que l'Association familiale est en mesure de faire fonctionner le service d'aide familiale à partir du 1 Octobre prochain. M. le Maire prendra rendez-vous avec M. Blanchard pour étudier cette question.

Alignement de la rue des Fleurs -

M. le Maire fait part de la lettre de M. le Tréport du 28/7/60 relatif au projet de dérivation de la P.N. 448 et à l'alignement de la rue des Fleurs. Le Conseil décide de demander à M. Basset, Ingénieur en Chef des Travaux et Chaussées de venir exposer le projet devant le Conseil Municipal.

Sens unique de stationnement -

Après discussion, le Conseil demande à l'unanimité à M. le Maire de prendre un arrêté pour établir un sens unique dans la rue Bourru dans le sens de la descente en raison du danger présenté par le stationnement de la circulation dans cette voie.

Le même, le Conseil est d'avis d'interdire le stationnement dans la rue de Tours, au tournant situé à la hauteur du n° 25.

Écoles maternelles -

Duavant demande de M<sup>me</sup> la Directrice de l'École maternelle du centre la S.H.E.T.P. a établi un devis de 4.125 N.F. pour la pose de panneaux de correction acoustique dans le plafond de cette École. Le Conseil décide de solliciter un devis pour faire le même travail à l'École maternelle du Guinet.

Aide aux familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent les écoles privées -

Le Conseil désigne M. M. Lucas, Bernard et Gabet pour faire partie d'une Commission chargée de la répartition de l'Aide aux familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent les Écoles privées, Hème, trimestre 1959.

Ordures ménagères -

M. le Maire expose que la collecte des ordures ménagères par la S.I.T.H. doit commencer le 26 Septembre prochain. Le Conseil a accepté à l'unanimité de louer au Syndicat Intercommunal des Ordures ménagères, moyennant un loyer de 1 NF par an et pour 5 ans, durée du permis de construire, un terrain appartenant à la Commune, dépendant de la Trairie des Isles, sur Paladuan. M. le Maire est autorisé à signer un bail administratif.

Reçu le 22 Sept 1960

Repondra le 19

Aménagement de la Place Quaydier -

M. le Maire expose que la Commission Arbitrale d'expropriation a évalué les terrains nécessaires à l'agrandissement de la Place Quaydier à la somme totale de 54.280.24 NF. sur laquelle un crédit de 25.000.00 NF. figurait au budget supplémentaire de 1959 et est toujours disponible.

Le Conseil décide à l'unanimité d'accepter l'évaluation de la Commission arbitrale et vote un emprunt pour parfaire au complément de la dépense, à laquelle il y a lieu d'ajouter une provision de 10% pour frais d'actes.

Reçu le 29 - 9 - 1960  
Repondra le 19

Caisse départementale scolaire -

Par courrier du 11/6/60, M. le Tréport a demandé d'établir le programme d'actes.



liquidation des fonds de la Caisse départementale scolaire pour 1961. Le crédit dont dispose la Commune est de 1.792 élèves fréquentant les écoles au 25 juin dernier, soit 69,888 NF.

Le Conseil décide l'utilisation suivante :

- Aménagement des cours et abords des nouveaux groupes : 30.000 NF.
- Participation dans les travaux de constructions, scol. 30.000 NF
- Matériel d'enseignement collectif. .... 9.888 NF

Questions diverses -

M. Roux expose que par suite de l'installation du bureau municipal place Guaydié la boîte aux lettres de la rue des Cottages doit être supprimée. Le Conseil décide de demander que cette boîte aux lettres soit transférée à l'extrémité du Boulevard de St-André.

D'après M. Basset, la S.H.E.E.T.P. aurait fait une proposition pour la construction d'un abri à l'École de garçons-centre. L'architecte communal s'est prononcé à ce sujet.

L'achat du piano de l'École maternelle de St-André est décidé. Il représente une dépense de 1.500 NF. qui sera imputée sur les fonds de la Caisse départementale scolaire de 1960.

Un rendez-vous sera demandé à M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées pour examiner avec la commission des travaux de la pose des panneaux STOP.

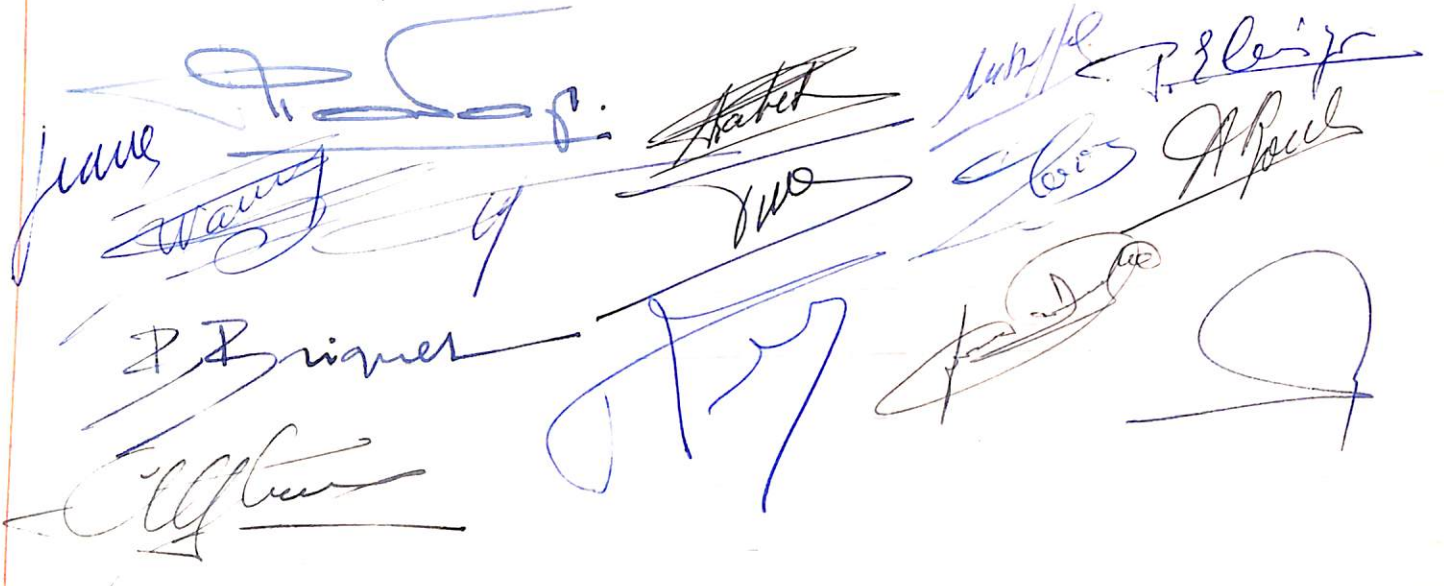
M. le Maire rend compte d'une réunion eue lieu avec les représentants de l'Éducation Nationale, de la Faculté des Sciences et du Commissariat à l'énergie atomique au sujet de la construction de la piscine.

Ces deux derniers organismes seraient susceptibles d'allouer à la Commune une subvention de fonctionnement, à condition qu'il soit construit une piscine couverte pouvant fonctionner l'hiver.

M. le Maire est d'avis qu'il est indispensable que la Commune s'oriente vers cette solution et est d'avis qu'une Commission devrait se rendre dans les villes où ont été édifiées des piscines semblables, même à l'étranger en Allemagne par exemple.

Le Conseil est d'accord et charge M. le Maire d'organiser ces visites. La délégation pourrait être composée par le conseiller municipal et l'architecte communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 15.


  
 Jeanne
   
 P. Briquet
   
 M. le Maire
   
 M. Basset
   
 M. Roux
   
 M. l'architecte communal







l'implantation d'un centre Médico-Psychologique à Orsay.

Le Conseil, après en avoir délibéré, considérant la présence à Orsay d'établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur et les projets de construction d'une cité universitaire de jeunes filles.

Est d'avis que la création d'un tel centre, envisagé par l'Association Nationale d'Action Thérapeutique et Éducative n'est pas opportune à Orsay.

Et donne à l'unanimité un avis défavorable sur ce projet.

Par lettre du 17 Oct., M. le Directeur de la S.T. des Pétroles de France a informé M. le Maire que le Comité d'Aménagement de la Région Parisienne a refusé son agrément à la construction d'un Laboratoire au lieu-dit Le Petit Saclay.

Par lettre du 26 septembre, M. l'Ingénieur du T.P.E. de Talainan, demande au Conseil Municipal de dresser un plan figurant les emplacements où des panneaux "STOP" sont souhaitables.

M. M. Colment, Paire, Colinqu, Lamiat et Buffet sont chargés d'établir ce plan.

M. le Maire donne connaissance de la lettre de M. M. Lesage et Hubert, du 18 Oct., indiquant que la S.A.E.E.T.P. propose de construire un jeu provisoire dans la cour de l'école de garçons-centre, pour le prix de 4.000 NF. Le Conseil est d'accord sur le principe, mais charge M. le Maire de rechercher si ce jeu ne peut pas être construit à de meilleures conditions. La dépense serait imputée sur le budget de 1961.

M. le Président de la S.T. France - Avini a fait connaître par lettre du 14 Oct., que la somme de 35.000 NF due par la S.C.T. Résidence d'Orsay avait versée en deux fractions de 17.500 NF, les 30 Octobre et 15 Novembre prochains.

Le Conseil prend acte de la lettre de M. le Préfet, du 15/9/60, donnant les raisons pour lesquelles la Salle d'Éducation Physique de Condéour n'a pu être construite jusqu'à présent.

Par lettre du 13 Septembre, M. le Préfet a fait connaître qu'il ne lui est pas possible de préciser la date à laquelle la Commune obtiendra le versement des subventions afférentes à la construction de 2 classes dans les locaux et de 4 classes supplémentaires à Condéour, dont elle a assuré le pré-financement. Ces projets sont classés sous les numéros 55 et 66.

Le Conseil décide le versement au Sr Lanneville, de la somme de 75 NF représentant ses honoraires du 1<sup>er</sup> semestre 1960 pour la consultation des nourissons.

Le Conseil est d'accord pour transmettre au Maire de l'Ile de France installé au Château de Beaux, sur la demande du Conservateur, un jeu de photographies des réalisations communales exposés à la foire de Cassy-Talainan.

Conformément à la mesure générale décidée antérieurement, le Conseil Municipal décide d'allouer à M. Bonnard une subvention de 15% sur une dépense de 1.508 NF soit 226,20 NF, pour l'établissement d'une canalisation d'eau destinée à alimenter sa propriété dans la rue des Ballons. Crédit prévu au budget.

M. le Maire expose qu'à la demande de 5 électeurs, une enquête a été effectuée dans la Commune du 25/9 au 6/10 sur le projet de sectionnement électoral du quartier de Condéour et donne lecture des observations défavorables présentées sous forme de lettres par M. M. Faki, Bulot, Jomai et Mme Dignes

Reçu le 19  
Répondu le 19

Société des pétroles de France

Pose de panneaux "Stop"

Jeu provisoire

Résidence d'Orsay

Salle d'éducation physique de Condéour

Subventions pour travaux en pré-financement

Consultation des nourissons

Reçu le 19

Musee de l'Ile de France

Subvention pour canalisation d'eau

Reçu le 27 Oct 1960

Repondu le 19

Sectionnement électoral du quartier de Condéour

Reçu le 19

Repondu le 19



g. Réunion du 21 Octobre 1960

ainsi que de l'avis défavorable du Commissaire - Enquêteur.

Le Conseil, après en avoir délibéré, s'élève à l'unanimité contre et adopte les raisons invoquées par les signataires des lettres et du Commissaire - Enquêteur.

Indemnités de logement du personnel enseignant -

Le Conseil adopte le barème élaboré par le Conseil Départemental de l'enseignement primaire pour le calcul des indemnités représentatives de logement des instituteurs et institutrices ne bénéficiant pas de logement en nature.

1 <sup>ère</sup> catégorie : à partir du 1/7/60	770 NF annuel
" " du 1/1/61	840 "
2 <sup>ème</sup> catégorie " du 1/7/60	960 "
" " du 1/1/61	1.050 "
cas spéciaux, 1 <sup>ère</sup> catégorie du 1/1/60	924 "
" " du 1/1/61	1.050 "
2 <sup>ème</sup> " " du 1/7/60	1.116 "
" " du 1/1/61	1.218 "

Pose de rideaux aux écoles -

Le Conseil a accepté le devis des Ets Yvon pour pose de rideaux intérieurs à l'école de garçons-centre, soit 4.537 NF  
pose de rideaux intérieurs dans les classes en bois 374  
à prévoir dans les crédits d'entretien de 1961 = 4.911 NF.

2<sup>ème</sup> stores opaques pour obscurcissement du 'pneu' de l'école de centre ..... 4.555 NF.

qui seront imputés sur les crédits d'équipement du programme de la Courie départementale scolaire de 1961.

Revalorisations des travaux des groupes scolaires -

Le Conseil ratifie l'état des revalorisations pour constructions scolaires établi par M. C. Lesage et Hubert, architectes et autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de la S.A.E.E.T.P. pour le groupe scolaire de Condé-sur-Loire, soit :

1 <sup>ère</sup> tranche de travaux, revalorisations et honoraires	93.009 NF
subvention allouée	60.694
reste à la charge de la Commune	33.320
2 <sup>ème</sup> tranche, revalorisations et honoraires	74.255
subvention escomptée	63.116
reste à la charge de la Commune	11.139
<b>total</b>	<b>44.441</b>

cette somme sera imputée sur le crédit qui avait été prévu au programme de la Courie départementale scolaire de 1960 pour équipement de la cantine de Condé-sur-Loire, qui reste inutilisé (la dépense ayant été réglée sur un autre crédit).

Travaux rue de la dimanche -

M. le Maire rappelle qu'un emprunt avait été contracté pour l'aménagement de la rue de la dimanche, en mitoyenneté avec la Commune de Bure-sur-Loire, soit ..... 43.000 NF.

Par suite d'une économie réalisée sur les terrassements et le remplissage des bordures de trottoirs, la dépense n'a été que de ..... 25.234 NF.

Reçu le 12 dec 1960  
Repondu le .....

Reçu le 29 10 1960  
Repondu le .....

Reçu le .....

Reçu le 25 Juin 1964  
Repondu le .....